

Merci de l'engagement des Vaudois qui ont voté à 62% NON à AVS21

Mais après un vote très serré et un suspens intense, AVS21 a été acceptée de justesse par le peuple. Pour l'AVIVO, qui s'est battue en faveur du NON, la lutte continue! Comme elle l'a fait depuis plus de 75 ans, l'AVIVO se bat pour l'application de la Constitution qui déclare à son article 112, al2 litt b que *les rentes AVS doivent couvrir les besoins vitaux*. Dans un premier temps, l'AVIVO se bat en faveur d'une indexation complète des rentes à l'inflation, une 13ème rente AVS, une augmentation substantielle des rentes et des PC, prestations complémentaires. Nous y reviendrons!

Primes et déprime

Nous nous doutions bien que ce mardi 27 septembre serait un coup de massue pour les assurés LAMal. Et nous n'avons pas été surpris hélas. Une bonne partie de la population vaudoise est touchée de manière significative par 6,1% d'augmentation en moyenne. Cela signifie, modèles, âges et régions confondus une hausse de 21 francs 50 par mois. En période d'inflation et d'ascension des prix, c'est douloureux.

Le canton estime quand même que grâce aux subsides un tiers des vaudois et vaudoises seront peu touchés. Il n'en reste pas moins que les assurés sont sans moyens de défense, si ce n'est de changer de caisse maladie avant le 29 novembre pour choisir la plus favorable. Ce n'est pas simple car les assureurs sont si créatifs que les modèles se développent miraculeusement.

C'est pourquoi les sites **RSR.ch/primes** et **FRC.ch/primes** aident à s'y retrouver. L'AVIVO peut vous y aider au 021 312 06 54. En outre, le département de la santé DSAS offre une page internet www.vd.ch/primes. **Mais surtout dès le 17 octobre une permanence téléphonique répondra aux questions, surtout de la part de ceux qui ont reçu les décisions de primes de leurs assureurs actuels. Voici ce numéro précieux: 058 611 11 75**

On peut conclure que le système LAMal atteint ses limites. L'AVIVO a écrit au Conseil fédéral pour exprimer ses inquiétudes, ses critiques et ses propositions. Alain Berset a répondu 3 mois plus tard et conclut ainsi sa missive: "*En vous assurant que je suis conscient de la charge que les primes de l'assurance obligatoire des soins font peser sur les ménages et que le Conseil fédéral agit en conséquence dans les limites de ces compétences, je vous prie d'agréer... etc.*" Vous voilà rassurés chers membres de l'AVIVO.

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger

